



## MAIRIE DE LIANCOURT SAINT-PIERRE (60240)

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

Le dix-huit janvier deux mille quinze à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Etaient présents** : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Stephen HOPKINS, Fabienne MAHE, Angélique HYRNIUKA, Benjamin VELLUET, Janine COURTOIS, Chloé LE FEUR, Laurent DEREGNAUCOURT, Franck LIGER

**Pouvoirs** : Sarah ENTZMANN donne pouvoir à Franck LIGER, Laurent LAROCHE donne pouvoir à Sylvain LE CHATTON






**Etaient absents** : Raphaël DECIUS, Alexandre CHAPELON, Jérôme CORNU

Franck LIGER a été nommé secrétaire.

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 22 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR (session ordinaire)**

-  Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 novembre 2015.
-  Indemnités des Élus – (délibération)
-  Taxe communale d'aménagement « abri de jardin » – (délibération)
-  Dissolution du SIVU des Tennis de la Troësne – (délibération)
-  Déneigement – (délibération)

#### **Débat sans délibération / Informations diverses :**

-  Projet de déploiement d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)
-  Bilan de l'activité bibliothèque par Pierre CHATAIGNÉ
-  Questions diverses

oooooooooooo

#### ➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02/11/2015**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 02 novembre 2015 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

➤ **Bilan de l'activité bibliothèque par Pierre CHATAIGNÉ**

Pierre CHATAIGNE annonce que la bibliothèque aura reçu pour l'année 2015 : 83 lecteurs pour un total d'entrées de 628. Il informe qu'il contactera 22 lecteurs (ou non lecteurs) pour un bilan un an après la mise en place du numérique.

Une réunion de préparation du rapport annuel 2015 est organisée le 29 janvier 2016 à la M.D.O, une copie de ce rapport sera disponible à la bibliothèque après validation de M. le Maire.

Pierre CHATAIGNE informe que l'inventaire sera réalisé courant février 2016 et que le renouvellement du fonds a été effectué le 6 janvier 2016 (un peu moins de 400 ouvrages ont été restitués à la M.D.O et autant ont été repris lors de l'échange).

Pour le désherbage, Pierre propose de déposer les livres chez les médecins, ou dans des commerces de Chaumont-en-Vexin, ou faire un don chez Emmaüs, ou alors les laisser aux lecteurs qui voudraient les adopter.

Pierre CHATAIGNE informe que les animations 2016 ont été sélectionnées et 3 choix ont été transmis à la M.D.O :

- 1) Festival des Petites Oreilles (compte court pour jeunes public)
- 2) Participation au Prix des jeunes lecteurs de l'Oise 2016/2017
- 3) Festival les yeux ouverts 2016

Pierre CHATAIGNE remercie le Conseil et Martine CONCÉ qui est en charge de la partie nettoyage du local.

Le Conseil remercie Pierre CHATAIGNE pour son implication à faire vivre la bibliothèque.

➤ **Indemnités des Élus – (délibération)**

Vu la loi N°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat. La répartition qui a été faite lors de la délibération N°2014-09 doit être revue.

A compter du 01 janvier 2016, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie fixé aux taux suivants :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : 7,33 %
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : 7,33 %
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : 7,33 %
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : 7,33 %
- Conseiller délégué : 3,68 %

**Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.**

➤ **Taxe communale d'aménagement « abri de jardin » - (délibération)**

M. le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe, dite taxe d'aménagement, a été créée. Elle remplace notamment la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 ainsi que plusieurs participations d'urbanisme (la participation pour voirie et réseaux par exemple) depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015.

La taxe d'aménagement pour la commune de Liancourt Saint-Pierre s'applique de plein droit au taux de 5 %.

La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **le Conseil Municipal, décide d'exonérer** en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalement

- *Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.*

Les exonérations fixées ci-dessus pourront être modifiées tous les ans.

#### ➤ Dissolution du SIVU des Tennis de la Troësne – (délibération)

Monsieur le Maire expose qu'un projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présentant des propositions sur la rationalisation de la carte intercommunale lui a été notifié le 16 octobre 2015 ;

La proposition n°16 concerne le SIVU des Tennis de la Troësne auquel la commune est adhérente.

Ce Syndicat créé en 1988 afin de mettre en commun les charges résultant de la création d'un équipement sportif, peut être dissous aujourd'hui et : soit répartir ses charges entre les communes utilisatrices par le biais d'une convention, soit déclarer cet équipement d'intérêt communautaire auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, ce qui permettrait à l'ensemble des habitants de bénéficier d'un équipement sportif supplémentaire.


**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé ACCEPTE la proposition de dissolution du SIVU des Tennis de la Troësne.**

#### ➤ Déneigement

Un arrêté prescrivant le déneigement et l'enlèvement de verglas sera affiché, il indiquera qu'en temps de gelée, il est interdit de sortir sur la rue les neiges ou les glaces provenant des cours, des jardins, de l'intérieur des propriétés. Qu'il est également interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs et autres lieux de passage des piétons.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivis conformément aux textes en vigueur

#### INFORMATIONS DIVERSES :

 **Projet de déploiement d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) :**  
Laurent DEREGNAUCOURT présente la proposition du SE 60. Le Conseil n'a pas trouvé d'utilisation pertinente pour la pose d'une borne de recharge sur le territoire communal.

 **Extension de classe :** le RPI a fait la demande de subvention.

**🚗 Garage :**

Jérôme LEROY informe que Monsieur GALLET, garagiste à Liancourt Saint-Pierre a été invité pour un rendez-vous en mairie par la commission environnement concernant la problématique du stationnement de ses véhicules rue de Chaumont.

Monsieur GALLET est venu et a été entendu afin de trouver une solution aux gênes occasionnées (trottoirs inaccessibles aux piétons, stationnement sur la propriété de Monsieur PANAFIEU, difficulté d'accès de la cour de Monsieur EVERAERT.

Monsieur GALLET dit qu'il connaissait déjà les critiques. Après réflexion, il a été convenu de libérer ses véhicules pour la fin du mois sur la propriété de Monsieur PANAFIEU et devant la maison de Monsieur EVERAERT, d'une part, et d'autre part de limiter le nombre de véhicules côté pair en limite des bâtiments de Monsieur BELHOSTE.

**🚦 Eclairage de la gare :**

Le chiffrage concernant l'éclairage aérien et le remplacement des luminaires qui n'est plus aux normes sera faite par le SE 60. Les travaux seront réalisés par la Société STPEE.

**📰 Journal de la commune :**

Fabienne MAHÉ aurait aimé que le journal soit édité avant le passage des agents recenseurs incluant leur photo afin que les administrés ne soient pas surpris et puissent être rassurés.

**🗑️ Collecte des vêtements :**

Sylvain LE CHATTON explique les désagrèments du container à vêtement. Après avoir consulté les services de la CCVT concernant les compétences déchets, il demande à son conseil son avis pour conserver ou non ce container. Le Conseil choisit à l'unanimité le retrait.


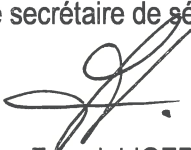
**🚛 Passage des camions – déchetterie**

Angélique HYRNIUKA explique la problématique des camions qui roulent sur un sentier privé parallèle à la route allant sur le Boulomme. Au bout du sentier, les camions traversent la route salissant la voirie, d'où un risque d'accident dû aux salissures. Le prestataire doit faire le nécessaire pour rendre propre cette voirie.

**🎮 Aire de jeux :**

Franck LIGER reprendra contact avec les différents prestataires pour la pose de la structure en bois (le train) ainsi que la construction du sol de protection.

*L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 22 h 40.*

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Franck LIGER</p>
---	--